



Le 26 juin 2021, s'est tenue la réunion des membres de la section pêche au thon de l'APPSD, sous son tivolli près de la capitainerie, en conformité avec les règles relatives à l'épidémie Covid.

10 membres étaient présents sur 18 inscrits, par ordre alphabétique :
S BITEAU ; JJ DAVAILLES ; D DELIDAI ; A DELURET ; G DROUET ; C GALLAND ;
R JOLLY ; C MAURIN ; JJ MERCADIER ; JJ MERIAUD.

Selon l'ordre du jour, la section pêche a été présentée par le responsable de la section, elle est composée de 18 adhérents, 11 bateaux dont 4 équipés « large » et 4 titulaires du permis hauturier. De ce constat, il a été adopté le principe de composer 3 équipes de 6, l'un des propriétaires de bateau hauturier n'ayant pas souhaité y être associé.

Ces équipes sont préférentielles, elles tiennent compte de l'affinité des membres et de la répartition des permis hauturiers mais elles sont interchangeables selon la disponibilité de chacun, l'idée étant de conserver une certaine souplesse pour les sorties.

La liste des équipes a été remise à chacun ainsi que les n° de téléphone et les adresses « mail ».

Le principe des adhésions 2022 a été évoqué, il s'ensuit qu'avec l'approbation de tous, il a été convenu de ne pas aller au delà de 20 adhérents pour que les sorties puissent rester gérables avec une possibilité pour chacun de participer au moins à une sortie pendant la saison.

Une priorité pour les nouveaux adhérents a été adoptée, celle de propriétaire de bateau équipé hauturier et titulaire du permis correspondant, ainsi que ses équipiers.

Une limite de calendrier des ré-adhésions et des nouvelles adhésions a été définie pour permettre l'envoi groupé des demandes de licence haute mer à la Fédération ainsi que le paiement global des cotisations par la trésorière.

Cette limite a été fixée au **15 mars**.

Le responsable de la section a présenté la Fédération Française de Pêche en Mer, à laquelle nous adhérons, deuxième en nombre d'adhérents ainsi que le Comité Grand Ouest auquel nous appartenons.

Il a ensuite lu et commenté l'Arrêté du 18 mars 2021, document de référence que tout pêcheur de thon se doit de connaître.

La gestion des bagues a été abordée, la section ayant obtenue le même nombre de bagues que l'année précédente : soit 5 bagues pour 48 kgs.

Une charte intitulée, Président de club FFPM 2021, a été présentée ainsi que les bagues attribuées.

Une charte identique capitaine de bateau FFPM a été établie par le Comité Grand Ouest et devra être élargée par chaque détenteur de bague.

Pour la section, trois bagues seront attribuées, une à Gilbert DROUET équipe 1, une à Claude GALLAND équipe 2, une à Serge BITEAU équipe 3. Deux bagues resteront en réserve détenues par le Président ou le responsable de section.

Le règlement intérieur de la section pêche au thon rouge a été lu, article par article et commenté pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, il n'a fait l'objet d'aucune objection ou contestation. Pour être en conformité avec celui-ci, il a été accepté par tous que le suppléant de Serge BITEAU soit Gilbert DROUET pour l'organisation des sorties.



Le certificat médical a été évoqué, il doit autoriser la pêche au large du thon, il est valable pendant trois ans. Seuls sont parvenus au Club, quatre certificats, il est donc demandé de les transmettre par voie électronique au responsable de section.

L'organisation des sorties a été traitée : le maître mot qui doit prévaloir est **la sécurité**.

Elle passe par la météo, le bateau, l'équipement.

La météo,

Les sorties ne seront organisées seulement si le temps est stable, type anticyclonique, effet de brise par exemple, vent de NE le matin, Ouest l'après-midi.

Pas de sortie si des orages sont prévus.

Critères maximums : vent 10kts, hauteur des vagues 0,5m.

Sites internet : Météo France, Ventusky, Windguru, Cotweb.

Le bateau

Les vérifications d'usage ont été traitées, une « patte d'oie » a été préconisée pour un éventuel remorquage.

L'équipement individuel

L'habillement, la protection solaire, les chaussures, les gants de pêche ont fait l'objet d'une attention particulière. Il est suggéré aux équipiers de ne pas trop se surcharger car les bateaux sont petits.

La veille de la sortie, la composition des équipages est transmise par mail au responsable de la section ou à son suppléant. La liste est déposée au local de l'APPSD.

Il est souhaitable que les participants donnent le n° de la personne à prévenir en cas de retard au cours de sorties pour des raisons diverses, pannes, remorquage, assistance en mer etc...

La journée pêche type est évoquée.

Le briefing sécurité avant départ ainsi que le remplissage du livre de bord ont fait l'objet d'une insistance particulière.

Le retour Pêche, l'appel du président ou de son représentant pour faire le compte-rendu de la journée s'impose.

La répartition des tâches pour une sortie avec prise de thon a été définie ainsi que le partage du poisson avec les « ayant droits » présents et non présents.

Les comptes-rendus, dès le débarquement du poisson effectué, le responsable de la section ou son suppléant, téléphone dans l'ordre à Mme FALCE, secrétaire générale de la fédération pour l'informer de la prise ainsi que M. Bernard PRIMAULT président du comité grand ouest.

Sous 48 heures impérativement, la déclaration de prise ainsi que la bague sont envoyées à France AGRIMER, en recommandé par le responsable de section ou son suppléant.

Des enveloppes renseignées et les formulaires sont préparés à cet effet dans une valisette.

Tous les sujets ayant été abordés et après un tour de table, la séance est levée.

Un apéritif amical donne ensuite l'occasion à chacun de faire une meilleure connaissance.